

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS571

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 27 D

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 27 D introduit par le Sénat visant à permettre au Gouvernement de s'opposer aux conventions professionnelles ne respectant pas la trajectoire de financement de l'assurance maladie, ce qui est déjà possible aujourd'hui.